



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire  
Commune de Vouvray

## ARRÊTÉ

N° 2024 - 060 du 08 avril 2024.

**Objet** : Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement – Remplacement d'un poteau d'incendie rue de la Vallée Chartier.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu la demande de VEOLIA, en date du 04 avril 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules afin de permettre les travaux cités en objet,

## ARRÊTE

**Article 1** : Du 12 au 26 avril 2024, afin de permettre des travaux de terrassement par VEOLIA pour le remplacement d'un poteau d'incendie rue de la Vallée Chartier, la circulation se fera par alternat à hauteur du chantier avec dépassement interdit et limitation à 30 km/h. Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

**Article 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage aux extrémités du chantier. La signalisation nécessaire de chantier, et notamment de déviation, sera mise en place par le permissionnaire conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière, à ses frais et sous sa responsabilité.

**Article 3** : Une copie du présent arrêté sera transmise à VEOLIA, la Gendarmerie de VOUVRAY, M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :**

- son affichage et sa notification le : 08 avril 2024

Fait à Vouvray, le 08 avril 2024.



Le Maire,  
  
Brigitte PINEAU